CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

1 – MENTIONS LEGALES

Les présentes conditions générales de vente et de prestation de services (ci-après les « CGV ») gouvernent de façon exclusive les relations entre l'établissement ROUILLES – G.E.R.S. SARL dont le siège social se situe 6 Z.A. LABARTHETE 32380 ST CLAR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auch sous le numéro B 331 367 870, SIREN 331 367870, code APE 4322B (« ROUILLES SARL ») auprès de ses clients (le « CLIENT » ou les « CLIENTS ») en ce qui concerne la fourniture de prestations électriques, de chauffage, plomberie et climatisation (les « PRESTATIONS ») ainsi que la vente de produits dédiés (les « PRODUITS »). Par PRESTATIONS, on entend la fourniture de services dans les secteurs de l'électricité, du solaire photovoltaïque, de la plomberie, de l'amélioration énergétique des bâtiments, du chauffage bois, solaire, fuel et de la climatisation ou ventilation ainsi que les énergies renouvelables, à l'exception des travaux de dépannage, maintenance et réparation. Par PRODUITS, on entend les équipements inhérents aux PRESTATIONS.Toute commande passée par le CLIENT implique son adhésion pure et simple aux CGV.

2 – OBJET

Les CGV ont vocation à régir l'ensemble des droits et obligations des parties dans le cadre de toute fourniture de PRESTATIONS ou de vente de PRODUITS conclue à titre onéreux.

3 – DEVIS ET COMMANDES

Le CLIENT formalise une commande par l'acceptation du devis proposé par ROUILLES SARL en retournant le devis signé avec la mention « Bon pour Accord », daté et signé, accompagné des CGV parafées. Toute commande sera formalisée par ROUILLES SARL à partir du moment où un acompte de minimum 30 % du prix total TTC est crédité sur le compte de ROUILLES SARL. Aucune commande ne pourra être passée par ROUILLES SARL sans encaissement de l'acompte. En cas d'annulation de la commande par le CLIENT en dehors des cas prévus par la Loi, l'acompte sera conservé par ROUILLES SARL. En cas d'annulation de la commande par ROUILLES SARL, l'acompte sera reversé au CLIENT. Les commandes acceptées sont définitives et non modifiables, sauf cas d'annulation prévus par la loi ou accord express des parties. Toute PRESTATION ou PRODUIT non prévu au DEVIS fera l'objet d'une nouvelle commande.

4 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix correspondent à ceux indiqués sur le devis. Ils sont exprimés en euros, toutes taxes comprises, fermes et non révisables pendant la durée de validité du devis qui est de 30 jours. Le devis est établi sur la base du taux de TVA applicable au moment de sa délivrance, toute variation de ce taux découlant des dispositions législatives ou réglementaires sera automatiquement répercutée. Si les conditions d'exécution des prestations commandées, notamment techniques, économiques ou réglementaires, existantes à la date d'entrée en vigueur du contrat devaient évoluer de façon conséquente et devaient remettre en cause l'intérêt même du contrat pour ROUILLES SARL, les parties s'obligeront à trouver une solution conforme aux intérêts de chacune d'elles, ce dans le délai d'un mois à compter de la demande de ROUILLES SARL. A défaut d'accord, ROUILLES SARL aura la faculté de résilier de plein droit le présent contrat, sans versement de dommages et intérêts.

Les règlements se font sans escompte. Sauf dispositions d'ordre public les modalités de règlements sont les suivantes : (i) à la signature du devis, le Client verse un acompte correspondant à 30% du montant total TTC ; (ii) le Client versera le solde restant dû dès réception de la facture. Le CLIENT s'engage à régler à échéance ses commandes à ROUILLES SARL par virement ou chèque postal ou bancaire. En cas de retard de paiement, ROUILLES SARL pourra d'une part suspendre la livraison et l'exécution de tout ou partie des commandes en cours, et d'autre part refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute facture non payée à l'échéance pour quelque cause que ce soit, porte intérêts, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. En outre, il sera appliqué une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à ROUILLES SARL qui pourra demander en justice la restitution des produits livrés, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. Dans ce cas, le CLIENT supportera tous les frais liés au démontage de l'installation et plus généralement tous les frais et risques de la restitution des PRODUITS, en sus des coûts occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires des professionnels du droit.

5 – RÉALISATION DES PRESTATIONS

Les PRESTATIONS seront conformes aux spécifications des normes et DTU en vigueur au jour de l'offre. Sauf dispositions contraires convenues d'un commun accord, l'exécution des PRESTATIONS intervient à dans un délai maximum de 4 mois à compter de la réception de l'acompte de 30 % tiré du devis accepté par le CLIENT, sous réserve de la disponibilité des PRODUITS et des conditions météorologiques permettant la réalisation des PRESTATIONS. En cas de non-respect du délai, le CLIENT consommateur peut obtenir la résolution de la vente dans les conditions prévues à l'article L. 216-2 du Code de la consommation et peut en exiger le remboursement dans les conditions de l'article L. 216-3 du Code de la consommation. Si les PRESTATIONS s'inscrivent dans le cadre de l'obtention d'autorisations institutionnelles (mairie, bâtiment de Franc etc.), alors le délai précité ne court qu'à compter de l'obtention par le CLIENT des autorisations préalables nécessaires, ROUILLES SARL n'étant pas mandaté pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations préalables. Si plusieurs corps de métiers doivent intervenir sur un chantier, le délai précité ne vaut qu'à partir du moment où les corps de métiers préalablement requis à la réalisation des PRESTATIONS ont réalisé leurs prestations. Plus généralement, il incombe au CLIENT de s'assurer que le chantier est mis à disposition de ROUILLES SARL sans aucun empêchement compromettant la fourniture des PRESTATIONS ou des PRODUITS.

6 – RÉCEPTION DES TRAVAUX

Les travaux s'inscrivant dans le cadre des PRESTATIONS sont réputés réceptionnés à émission de la facture (la « RÉCEPTION »). La RECEPTION peut se faire avec ou sans réserves. La réception libère ROUILLES SARL de toutes les obligations contractuelles autre que les garanties légales. Les motifs de refus de réception doivent être précisés durant la réunion de RECEPTION ou bien par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours ouvrés suivant la date de la visite de RECEPTION. Si la visite a eu lieu, les motifs doivent être indiqués sur le procès-verbal de refus. Si la réception doit avoir lieu judiciairement, les frais correspondants sont à la charge du client. Il incombe au CLIENT de prouver ses allégations et de transmettre tout justificatif à ROUILLES SARL à cet effet permettant de faire état des anomalies constatées. ROUILLES SARL se déplacera alors à nouveau sur le chantier et le CLIENT devra laisser ROUILLES SARL le soin de pouvoir constater les anomalies et se gardera d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers le temps de l'élaboration d'un diagnostic. En cas de vice apparent ou de non-conformité des PRESTATIONS ou PRODUITS dûment constaté par ROUILLES SA, il sera procédé à la reprise des PRESTATIONS et/ou au remplacement des PRODUITS au choix de ROUILLES SARL, et ce, gratuitement, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

7 – GARANTIES LEGALES

Ces garanties sont valables sous réserve d'une **utilisation conforme et normale des produits et du respect des recommandations des fabricants**, et sauf cas de force majeure. Toute demande du CLIENT à formuler au titre de la garantie légale de conformité sera adressée à ROUILLES SARL à l'adresse mentionnée en tête des présentes CGV. ROUILLES SARL est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L. 211-4 et suivants du code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil. Pour bénéficier de la garantie légale, le CLIENT est tenu de signaler sans délai à ROUILLES les défauts apparents décelables inhérents aux PRESTATIONS ou aux PRODUITS.

En vertu de l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2014, relatif aux informations contenues dans les conditions générales de vente en matière de garantie légale. Les conditions générales de vente des contrats de consommation font figurer dans un encadré les mentions selon lesquelles, lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :
- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation (devenu L. 217-9 depuis le 1er juillet 2016) ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie. Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de le vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil. Les éléments dissociables des ouvrages de bâtiment font l'objet d'une garantie de bon fonctionnement d'une durée de deux ans à compter de la réception des travaux. ROUILLES SARL est tenue de la garantie décennale dans les conditions fixées à l'article 1792 et suivant du code civil.

En tout état de cause, ROUILLES SARL ne garantit pas les défauts résultant de l'usure normale, d'un mauvais entretien ou d'un usage abusif des PRODUITS.

8 – RESPONSABILITÉ

ROUILLES SARL s'engage à respecter les normes en vigueur pour la réalisation des travaux. En aucun cas, ROUILLES SARL ne saurait être tenue responsable des dégradations commises par les produits ou biens du CLIENT ou encore par les agissements des autres corps de métiers présents sur le chantier. Le CLIENT doit utiliser les PRODUITS conformément aux notices, recommandations, aux manuels d'utilisation et aux consignes générales de sécurité. A ce titre, ROUILLES SARL ne sera tenue responsable pas des défauts, dommages qui pourraient survenir suite à une utilisation non conforme des PRODUITS. ROUILLES SARL ne pourra être tenue des désordres consécutifs à un mauvais entretien du matériel et des réparations, des pièces qui n'ont pas été remplacées par ROUILLES SARL ou des dommages consécutifs à des prestations qui n'ont pas été réalisées par elle.

9 – ASSURANCES

Chacune des parties déclare avoir souscrit l'intégralité des assurances requises permettant la couverture du chantier en ce qui concerne la commande.

10 – RESERVE DE PROPRIETE

Les ventes sont conclues sous réserve de propriété. En conséquence, ROUILLES SARL conservera la propriété de la marchandise livrée par elle jusqu'à complet paiement du prix. Cependant, le transfert des risques s'effectue dès la livraison des PRODUITS dans les locaux du CLIENT. En effet, pendant toute la durée de réserve de propriété, le CLIENT en tant que gardien de la chose est responsable de tout dommage ou perte survenant après la livraison. Conformément à l'article L 621-122 du Code de Commerce, l'entreprise se réserve le droit de revendiquer entre les mains de son débiteur en redressement ou liquidation judiciaire les produits livrés mais non encore intégralement payés. Tous les PRODUITS restent la propriété de ROUILLES SARL tant qu'ils ne sont pas payés entièrement même lorsqu'ils ont été transformés en tout ou en partie.

11 – OBLIGATION D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE DES NON PROFESSIONNELS ET DROIT DE RETRACTATION

Selon l'article L221-5 du Code de la consommation, préalablement à la conclusion d'un contrat de vente ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

« *1° Les caractéristiques essentielles du bien ou du service, ainsi que celles du service numérique ou du contenu numérique, compte tenu de leur nature et du support de communication utilisé, et notamment les fonctionnalités, la compatibilité et l'interopérabilité du bien comportant des éléments numériques, du contenu numérique ou du service numérique, ainsi que l'existence de toute restriction d'installation de logiciel ;*
2° Le prix ou tout autre avantage procuré au lieu ou en complément du paiement d'un prix en application des articles L. 112-1 à L. 112-4-1 ; 3° En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à délivrer le bien ou à exécuter le service ; 4° Les informations relatives à l'identité du professionnel, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, pour autant qu'elles ne ressortent pas du contexte ; 5° L'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties légales, notamment la garantie légale de conformité et la garantie légale des vices cachés, et des éventuelles garanties commerciales, ainsi que, le cas échéant, du service après-vente et les informations afférentes aux autres conditions contractuelles ; 6° La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation (…) ».

Le CLIENT consommateur ou non-professionnel dispose d'un délai de 14 jours calendaires, à compter de la date de conclusion du contrat, pour exercer son droit de rétractation, conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, sans motif et sans coût. Le Client consommateur ou non-professionnel peut exercer ce droit via le formulaire de rétractation proposé à la fin des CGV ou via un email exprimant clairement sa volonté de se rétracter à (contact@rouilles-electricite.com). Toutefois, le droit de rétractation ne peut être exercé dès lors que l'exécution des PRESTATIONS a commencé, avant l'expiration du délai susvisé. . Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du code de la consommation, le CLIENT est informé du fait que son droit de rétractation ne pourra être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ; de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés. L'établissement ROUILLES SARL accusera réception de l'exercice du droit de rétractation, par l'envoi d'un email à l'adresse indiquée par ledit CLIENT et s'engage à procéder au remboursement, par le même moyen de paiement utilisé pour la transaction initiale. Le remboursement est effectué dans un délai maximum de 14 jours calendaires à compter de la prise de connaissance par l'établissement ROUILLES de la volonté du Client de se rétracter.

Pour la parfaite information du CLIENT, il lui est précisé que : 1° Le jour où le contrat est conclu ou le jour de la réception du bien n'est pas compté dans le délai de 14 jours du droit de rétractation; 2° Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ; 3° Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

12 – DONNÉES PERSONNELLES

Le CLIENT doit partager des données personnelles (civilité, nom, prénom(s), date de naissance, adresse de facturation, adresse de livraison, adresse mél, numéro de téléphone) en vue de permettre la réalisation des PRESTATIONS. Elles sont utilisées, exploitées et traitées à cette fin seulement et dans le cadre de la relation commerciale qui peut en découler. Le responsable du traitement des donnés personnelles est madame Marie-Line ROUILLES, joignable à tout moment en s'adressant à contact@rouilles-electricite.com. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen de Protection des Données UE 2016/679, le CLIENT bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement pour les informations qui vous concernent. Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. ROUILLES SARL ne conserve les données personnelles du CLIENT uniquement pour la durée nécessaire aux traitements mis en place à cet effet, sous réserve de ses obligations légales. Les intérêts légitimes qui sont poursuivis par le Responsable du traitement peuvent notamment consister à permettre la continuité de son activité, améliorer l'expérience du consommateur, fidéliser le consommateur, comprendre les attentes des consommateurs. Le CLIENT est informé du fait que (i) que ces données ne seront pas utilisées à des fins d'animation ou de prospection commerciale, (ii) qu'elles ne seront conservées que pour la durée nécessaire aux PRESTATIONS pour lesquelles elles ont été collectées, (iii) qu'il dispose de droits d'accès, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement et d'instruction en cas de décès concernant ces données. Le CLIENT peut s'opposer au traitement des données le concernant personnellement et dispose du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant à contact@rouilles-electricite.com. ou par courrier postal à l'adresse suivante : 6 Z.A. LABARTHETE 32380 ST CLAR par demande accompagnée d'une copie d'un titre d'identité signée. Le CLIENT dispose également du droit de réclamation auprès de la CNIL concernant ces données.

13 – LITIGE ET MEDIATION

En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, le CLIENT peut soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes : **CM2C** 14 rue Saint Jean 75017 Paris Téléphone 01 89 47 00 14 (https://www.cm2c.net/contact.php).

Pour toute action judiciaire, l'élection du domicile est faite au Tribunal de Commerce relevant du siège social de ROUILLES SARL, même en cas de pluralité des défendeurs, ce qui est expressément accepté par le CLIENT ayant la qualité de professionnel. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait réputée ou déclarée, par décision de justice, illégale ou non écrite, les autres dispositions des présentes CGV resteront intégralement en vigueur.

MISE A JOUR :

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT A DISTANCE

Lettre à adresser en recommandé avec accusé de réception au vendeur.

Prénom et nom du consommateur
Adresse
Code postal - Ville
Destinataire : Prénom et nom du professionnel vendeur
Adresse du destinataire (vendeur)
Code postal - Ville

À ..., le ... (date de la lettre)

Madame, Monsieur,

Le ... (indiquez la date figurant sur le bon de commande), j'ai commandé ... (désignation de l'objet : par exemple la livraison d'un évier etc...) que vous m'avez livré (ou que j'ai reçu) le ... (date).

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de ... euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.
Veuillez trouver ci-joint (indiquez l'objet retourné) que je vous retourne.